

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 21 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 V.372 Vœu relatif à l'école 42

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant les révélations établies par la presse au sujet des comportements sexistes ayant cours à l'école 42 établissement formant au code informatique ;

Considérant que l'école 42 ne comprend que 10% de femmes parmi les élèves ;

Considérant que la directrice de la communication de l'école, reconnaît avoir connaissance de certaines plaintes ;

Considérant que sur le compte de l'application Slack de l'école, une chaîne de discussion pornographique a été active pendant trois ans ;

Considérant le vœu adopté en Conseil de Paris de janvier 2017 relatif à la lutte contre le sexisme dans l'enseignement supérieur ;

Considérant le droit des femmes à étudier dans des conditions saines et égales,

Considérant les valeurs républicaines qui doivent être respectées dans l'enseignement supérieur et la recherche,

Considérant qu'en 2013 la C.P.U (Conférence des Présidents d'université), la C.D.E.F.I. (la conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs) et la C.G.E (conférence des grandes écoles) ont signé la Charte nationale face aux inégalités femmes-hommes dans l'enseignement supérieur et la recherche,

Considérant que cette charte demandait notamment la nomination d'un-e référente pour l'égalité ainsi que la production systématique de statistiques sexuées ; le choix d'actions favorisant la mixité des filières et l'égalité professionnelle,

Considérant les politiques volontaristes à ce sujet menées la Ville de Paris

Sur proposition de Nicolas Bonnet-Oulaldj, Jean-Noël Aqua, Hervé Bégue et les élu-es du groupe communiste-front de gauche et Mme Lemardeley au nom de l'exécutif,

Émettent le vœu que:

- la Ville de Paris interpelle l'école 42 afin qu'elle signe la charte nationale face aux inégalités femmes-hommes dans l'enseignement supérieur et la recherche,
- la Ville de Paris interpelle l'école 42 afin qu'elle nomme un-e référente pour l'égalité qui pourrait produire systématiquement des statistiques sexuées, et de faire le choix d'actions favorisant la mixité des filières et l'égalité professionnelle ;
- Que la Ville de Paris puisse suivre l'état d'avancement du travail sur cette Charte au sein de l'école 42 de même qu'elle le fait dans les autres établissements d'enseignement supérieur signataires de la charte à Paris